



Revue Pluridisciplinaire du Département de Sociologie

ISSN : 2756-7680

**© Presses Universitaires de Ouagadougou
03 BP 7021 Ouagadougou 03 (Burkina Faso)
Université Joseph KI-ZERBO**



Volume 1 N° 003 - Décembre 2025

Administration

Directeur de publication
Alexis Clotaire Némoby BASSOLÉ
Maître de conférences

Directeur adjoint de publication
Zakaria SORÉ, Maître de conférences

Secrétariat de rédaction

Dr Abdoulaye SAWADO
Dr George ROUAMBA
Dr Paul-Marie MOYENGA
Dr Miyemba LOMPO
Dr Adama TRAORÉ

Contacts

03 BP 7021 Ouagadougou 03 (BurkinaFaso)
Email : rah@ujkz.bf
Tél. : (+226) 70 21 27 18/78 840 523

Éditeur

Presses Universitaires de Ouagadougou
03 BP 7021 Ouagadougou 03 (Burkina Faso)

Comité scientifique

André Kamba SOUBEIGA, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Alkassoum MAÏGA, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Augustin PALÉ, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Valérie ROUAMBA/OUEDRAOGO, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Gabin KORBEOGO, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Ramané KABORÉ, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Fernand BATIONO, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Patrice TOÉ, Professeur Titulaire, Université Nazi Boni, Ludovic O. KIBORA, Directeur de Recherches, Institut des Sciences des Sociétés, Lassane YAMEOGO, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Jacques NANEMA, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Aymar Nyenyenzi BISOKA, Professeur, Université de Mons, Issaka MANDÉ, Professeur, Université du Québec A Montréal, Magloire SOMÉ, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo. Mahamadou DIARRA, Professeur Titulaire, Université Norbert Zongo, Relwendé SAWADOGO, Maître de conférences Agrégé, IBAM, Hamidou SAWADOGO, Maître de conférences Agrégé, IBAM, Patrice Rélouendé ZIDOUEMBA, Maître de conférences Agrégé, Université Nazi Boni, Aly TANDIAN, Professeur Titulaire, Université Gaston Berger, Pam ZAHONOGO, Professeur Titulaire, Université Thomas Sankara, Didier ZOUNGRANA, Maître de Conférences Agrégé, Université Thomas Sankara, Salifou OUEDRAOGO, Maître de conférences Agrégé, Université Thomas Sankara, Oumarou ZALLÉ, Université Norbert Zongo, Driss EL GHAZOUANI, Professeur, Faculté des Sciences de l'Éducation, Université Mohammed V de Rabat/Maroc, K. Jessie LUNA, Associate Professor, Sociologie de l'environnement, Université d'État du Colorado - CSU.

Comité de lecture

Alexis Clotaire BASSOLÉ, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Zakaria SORE, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Seindira MAGNINI, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Évariste BAMBARA, Philosophie, Université Joseph Ki-Zerbo, Issouf BINATÉ, Histoire des religions, Université Alassane Ouattara, Abdoul Karim SAÏDOU, Science politique, Université Thomas Sankara, Gérard Martial AMOUGOU, Science politique, Université Yaoundé II, Sara NDIAYE, Sociologie, Université Gaston Berger, Martin AMALAMAN, Sociologie, Université Peleforo Gon Coulibaly, Muriel CÔTE, Géographie, Université de Lund, Heidi BOLSEN, Littérature française, Université de Roskilde, Sylvie CAPITANT, Sociologie, Université Paris I Sorbonne, Sita ZOUGOURI, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Désiré Bonfica SOMÉ, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Alexis KABORÉ, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Bouraïman ZONGO, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Paul-Marie MOYENGA, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, George ROUAMBA, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Taladi Narcisse YONLI, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Habibou FOFANA, Sociologie du droit, Université Thomas Sankara, Raphaël OURA, Géographie, Université Alassane Ouattara, Paulin Rodrigue BONANÉ, Philosophie, Institut des Sciences des Sociétés, Marcel BAGARÉ, Communication, École Normale Supérieure, Fatou Ghislaine SANOU, Lettres Modernes, Université Joseph Ki-Zerbo, Cyriaque PARÉ, Communication, Institut des Sciences des Sociétés, Tionylé FAYAMA, Sociologie de l'innovation, Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles, Any Flore MBIA, Psychologie, Université de Maroua, Ely Brema DICKO, Anthropologie, Université des Sciences Humaines de Bamako, Tamégnon YAOU, Sciences de l'éducation, Université de Kara, Madeleine WAYACK-PAMBÉ, Démographie, Université Joseph Ki-Zerbo, Zacharia TIEMTORÉ, Sciences de l'éducation, École Normale Supérieure, Mamadou Bassirou TANGARA, Économie et développement, Université des Sciences sociales et de Gestion de Bamako, Didier ZOUNGRANA, Sciences Économiques, Université Thomas Sankara, Salifou OUEDRAOGO, Sciences Économiques, Université Thomas Sankara, Saïdou OUEDRAOGO, Sciences de Gestion, Université Thomas Sankara, Yisso Fidèle BACYÉ, Sociologie du développement, Université Thomas Sankara, P Salfo OUEDRAOGO, Sociologie du développement, Université Joseph Ki-Zerbo, Yacouba TENGUERI, Sociologie du genre, Université Daniel Ouezzin Coulibaly, Désiré POUDIOUGOU, Sciences de l'éducation, Institut des Sciences des Sociétés, Amado KABORÉ, Histoire, Institut des Sciences des Sociétés, Kadidiatou KADIO, Institut de Recherche en Sciences de la Santé, Salif KIENDREBEOGO, Histoire, Université Norbert Zongo, Oumarou ZALLÉ, Économie des institutions, Université Norbert Zongo, Dramane BOLY, Démographie, Université Joseph Ki-Zerbo, Roch Modeste MILLOGO, Démographie, Université Joseph Ki-Zerbo, Béli Mathieu DAILA, Sociolinguistique, Université Daniel Ouezzin Coulibaly, Oboussa SOUGUE, Sémiotique, Université Nazi Boni, Hamidou SANOU, Université Daniel Ouezzin Coulibaly, Oumar SANGARE, Sociologie, Université de Laval, Canada, Genesquin Guibert LEGALA KEUDEM, Economie, Université Nazi Boni, Awa OUEDRAOGO/YAMBA, Anthropologie de la santé, Université Nazi Boni.

Éditorial

La Revue Africaine des Humanités (RAH) est une revue internationale de sciences sociales à comité de lecture du Département de Sociologie de l'Université Joseph Ki-Zerbo. Elle publie deux numéros par an aux Presses universitaires de Ouagadougou. Elle publie des articles des disciplines relevant des humanités (Sociologie, anthropologie, Géographie, Histoire, Éducation, Philosophie, Psychologie, Politique, Économique, Droit, Linguistique, Communication).

C'est une revue internationale à caractère pluridisciplinaire dont le siège social est à Ouagadougou. Les textes publiés par la revue proviennent d'horizons divers qui composent le vaste champ des disciplines issues des sciences humaines et sociales, des sciences juridiques et politiques, des sciences économiques et tout autre champ disciplinaire.

La revue promeut et soutient la réflexion et la compréhension des dynamiques autour des questions de l'humanité. Elle encourage la production de textes de synthèse, de réflexions d'ordre théorique axées sur des études portant sur les thèmes liés aux défis des sociétés ; de travaux restituant la problématique des politiques publiques, des exigences économiques et organisationnelles, des réalités culturelles et des questions de tous ordres que pourrait soulever notre existence ; des apports de type herméneutique interprétant, dans un sens pluridisciplinaire, les innovations de l'intelligence artificielle et son impact sur la vie humaine ; des critiques de portée éthique et/ou idéologique des transformations sociales et humaines marquées par les innovations et les expérimentations dans nos sociétés contemporaines ; des articles synthétisant ou établissant l'état des connaissances, retraçant l'évolution de la pensée autour des notions de valeurs humaines, ou orientant les enjeux de ce rapport vers de nouveaux horizons ; des actes de colloques aux thématiques autres peuvent être publiés par la Revue.

La Revue Africaine des Humanités (RAH) est une tribune pour les chercheurs, les enseignants, les praticiens et pour les étudiants qui s'intéressent aux nouveaux phénomènes que suscitent les évolutions technologiques et leur rapport à l'humanité. Ce premier numéro est riche de dix contributions qui analysent les préoccupations de l'humanité dans la modernité.

Alexis Clotaire Némoy BASSOLÉ

Sommaire

**BILBAALGO OU BALÔNGÉ, LE QUARTIER DE BALÈM NAABA :
MEMOIRE ET IDENTITE D'UN QUARTIER DE WAOGDGO
LASSINA SIMPORE 7**

**TELEPHONIE MOBILE ET TRANSFERTS DE FONDS : UN
VECTEUR DE RENFORCEMENT DES DYNAMIQUES
TRANSLOCALES POUR LES EMIGRES BURKINABE EN COTE
D'IVOIRE
BAKARY OUATTARA, MOUOBOUM MARC MEDA ET TAPSOBA
TEBKITA ALEXANDRA 25**

**REDUCTION DE LA FECONDITE DES ADOLESCENTES DE 1993 A
2021 AU BURKINA FASO : LES PRINCIPAUX FACTEURS
EXPLICATIFS ET MECANISMES DE CHANGEMENT
DOUBANABIE, ISSIAKA DABONE ET ROCH MODESTE
MILLOGO 39**

**ADOPTION A GRANDE ECHELLE DU MARAICHAGE
BIOLOGIQUE CERTIFIE BIOSPG DANS LES COMMUNES DU
GRAND OUAGA AU BURKINA FASO
NESSAN BAMISSA BARRO, PAUL ILBOUDO ET RAMANE
KABORE 57**

**AIRES PROTEGEES ET DEVELOPPEMENT LOCAL : QUAND LE
PARC NATIONAL DU MONT SANGBE DEVIENT UN FARDEAU
POUR LES RIVERAINS
KASSIKAN GEOFFROY ULRICH NIANZOU ET ADON SIMON
AFFESSI 81**

**LA SURVENANCE DU VIOL DANS LA COMMUNE D'ABOMEY-
CALAVI : ACTEURS, LOGIQUES ET VECU DES VICTIMES
CLAUDINE AFIAYI PRUDENCIO 97**

**PENSER ET PANSER LE MYSTERE DU MAL AVEC GABRIEL
MARCEL
CALIXTE KABORÉ 117**

**FONCTIONS ET ENJEUX CULTUELS DU PARC URBAIN BANGR-
WEOOGO DE OUAGADOUGOU (BURKINA FASO)
ALEXIS KABORÉ 133**

**ETHNOGRAPHIER L'ACCES AUX PRODUITS FORESTIERS NON
LIGNEUX (PFNL) : GENRE, TENURE ET NEGOCIATION DES
DROITS AU BURKINA FASO
SITA ZOUGOURI, MAWA KARAMBIRI, MICHAEL P.B. BALINGA
ET MATURIN ZIDA 155**

**ORGANISATIONS PAYSANNES DU BURKINA FASO : UNE
CONSTRUCTION SOCIALE DE LA GOUVERNANCE INCLUSIVE
DANS LA VILLE DE BOBO-DIOULASSO
YMBA AWA OUEDRAOGO 199**

Aires protégées et développement local : quand le parc national du mont sangbé devient un fardeau pour les riverains

Kassikan Geoffroy Ulrich NIANZOU

Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo

niangeoffulrich@gmail.com

Adon Simon AFFESSI

Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo

affessi_adon@yahoo.fr

Résumé

Les aires protégées, tout en jouant un rôle essentiel dans la conservation de la biodiversité et la protection des écosystèmes, peuvent aussi engendrer des tensions socio-économiques au sein des communautés riveraines. Cet article analyse non seulement les perceptions, mais aussi les expériences concrètes des populations locales du Parc National du Mont Sangbé (PNMS) en Côte d'Ivoire, confrontées aux contraintes induites par les normes et politiques publiques encadrant la gestion du parc. À travers une approche qualitative fondée sur des entretiens semi-directifs, des observations de terrain et une analyse documentaire, l'étude révèle que le PNMS est largement perçu comme un frein au développement local, en raison des restrictions d'accès aux ressources naturelles, d'un sentiment d'exclusion des processus de gestion et de l'insuffisance des projets alternatifs proposés. Les riverains mettent alors en place différentes stratégies d'adaptation, oscillant entre contestation, contournement, résignation et initiatives locales innovantes. L'article propose des pistes pour une meilleure articulation entre conservation et développement, afin de réduire le fardeau perçu par les populations et d'améliorer l'acceptabilité sociale des politiques environnementales.

Mots-clés : aires protégées, développement local, perception sociale, Parc National du Mont Sangbé, Côte d'Ivoire.

Abstract

Protected areas, while playing an essential role in biodiversity conservation and ecosystem protection, can also generate socio-economic tensions within neighbouring communities. This article examines not only the perceptions but also the concrete experiences of local populations living around the Mont Sangbé National Park (PNMS) in Côte d'Ivoire, who are confronted with constraints arising from the norms and public policies governing the park's management. Drawing on a qualitative approach based on semi-structured interviews, field observations and documentary analysis, the study reveals that the PNMS is widely perceived as an obstacle to local development, due to restrictions on access to natural resources, a sense of exclusion from management processes, and

the inadequacy of proposed alternative livelihood initiatives. In response, local residents adopt various adaptation strategies, ranging from contestation and circumvention to resignation and locally driven innovations. The article proposes avenues for better aligning conservation and development in order to reduce the perceived burden on local populations and enhance the social acceptability of environmental policies.

Keywords: protected areas, local development, social perception, Mont Sangbé National Park, Côte d'Ivoire.

Introduction

Depuis plusieurs décennies, les aires protégées occupent une place centrale dans les politiques internationales de conservation, impulsées notamment par l'UICN et les grandes conventions environnementales. En Afrique, ces espaces sont devenus des instruments privilégiés de protection de la biodiversité dans un contexte où la richesse écologique demeure importante (E. Diallo et al., 2022). Toutefois, plusieurs travaux montrent que leur création et leur gestion s'inscrivent dans des processus complexes de recompositions territoriales marqués par des enjeux politiques, des logiques institutionnelles et des tensions foncières (F. Giraut et al., 2005). Ces recompositions traduisent souvent un modèle de conservation hérité de l'histoire coloniale, fondé sur l'exclusion des populations locales et la mise à distance de leurs pratiques socio-économiques (P. Triplet, 2009).

De nombreux auteurs soulignent que les aires protégées peuvent engendrer des tensions avec les communautés riveraines lorsque les restrictions d'accès aux ressources naturelles compromettent les moyens de subsistance dont elles dépendent (A. Sawadogo et A. Palé, 2018). Ces tensions sont également liées aux perceptions selon lesquelles les politiques de protection seraient imposées sans véritable concertation, renforçant un sentiment d'injustice territoriale (A. Kaboré, 2016). Ainsi, la question de l'acceptabilité sociale des aires protégées se pose avec acuité dans les espaces ruraux africains, où la conservation peut entrer en compétition avec les besoins économiques et culturels des populations locales.

Le Parc National du Mont Sangbé (PNMS), situé dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, constitue un exemple emblématique de ces contradictions. Couvrant environ 95 000 hectares, il est l'un des plus anciens espaces protégés du pays et abrite une faune diversifiée. Toutefois, son histoire récente, marquée par les crises politico-militaires, a profondément affecté sa gestion et son intégrité écologique, tout en modifiant les rapports entre populations et territoire (T. Bearth et J. Baya, 2017). Dans ce contexte, les communautés riveraines expriment fréquemment des frustrations liées aux contraintes imposées par les normes de gestion du parc, au sentiment d'exclusion des processus décisionnels et à l'insuffisance des retombées socio-économiques attendues de la conservation (OIPR, 2023).

La littérature montre ainsi que les aires protégées en Afrique se transforment parfois en espaces ambivalents : à la fois « terre fertile » indispensable à la reproduction sociale des populations rurales et « zone

interdite » dont l'accès contrôlé génère insécurité et vulnérabilité localisées (A. Sawadogo et A. Palé, 2018). Cette ambivalence se retrouve au PNMS, où la conservation semble, pour de nombreux riverains, se traduire moins par des opportunités que par un ensemble de contraintes pesant sur leur développement local.

Dès lors, la problématique centrale de cet article se formule ainsi : **comment la gestion du Parc National du Mont Sangbé influence-t-elle les dynamiques de développement local des communautés riveraines, et quelles perceptions sociales ces populations construisent-elles face aux contraintes qui en découlent ?** Cette interrogation permet d'analyser la manière dont une aire protégée conçue pour la durabilité écologique peut devenir un fardeau pour les populations qui vivent à sa périphérie.

Pour répondre à cette problématique, l'étude mobilise une approche qualitative reposant sur des entretiens semi-directifs, des observations de terrain et une analyse documentaire, afin de saisir en profondeur les expériences, représentations et stratégies d'adaptation des communautés riveraines.

Méthodologie

1. Approche méthodologique

Cette recherche adopte une approche qualitative compréhensive, inscrite dans une perspective interprétative et mobilisant les cadres de l'écologie politique et de la gouvernance environnementale. Elle vise à analyser les perceptions, les représentations sociales et les pratiques d'adaptation des populations riveraines du Parc National du Mont Sangbé face aux dispositifs de conservation.

Le dispositif méthodologique repose sur des entretiens semi-directifs, des observations de terrain et une analyse documentaire. L'ensemble des données a été traité à l'aide d'une analyse thématique inductive et interprétative (Braun & Clarke, 2006), permettant de construire des catégories analytiques et de restituer les logiques d'action et les rapports de pouvoir structurant la gouvernance du parc.

2. Terrain d'étude

Le PNMS constitue un terrain d'étude pertinent en raison de sa localisation stratégique dans la région du Tonkpi, où se croisent enjeux environnementaux et besoins socio-économiques. Plusieurs travaux soulignent ces tensions (Kouadio et al., 2019 ; E. Diallo et al., 2022). Bien qu'il soit un espace de conservation majeur (OIPR, 2020), le parc reste lié à des usages historiques des communautés autochtones (Yao et al., 2018).

Les villages étudiés que sont : Gbétondié, Touhoba et Kokialo présentent des configurations sociales distinctes mais structurées par leur proximité avec le parc.

- Gbétondié s'appuie sur une dynamique agricole familiale ;
- Touhoba conserve une tradition de chasse significative ;
- Kokialo dépend davantage des ressources forestières (Traoré et al., 2021).

Ces localités, toutes historiquement connectées à l'écosystème du Mont Sangbé, offrent ainsi un cadre pertinent pour analyser les adaptations aux régulations environnementales.

3. Échantillonnage

L'échantillonnage a été conduit selon une méthode non probabiliste par choix raisonné. Il visait à sélectionner des acteurs capables d'apporter des données diversifiées et pertinentes sur les relations entre les populations et le Parc National du Mont Sangbé. Trois critères ont guidé ce choix : (1) le statut d'usage du territoire, (2) le rôle social, coutumier ou institutionnel dans la communauté, et (3) le niveau de connaissance des dynamiques liées au parc.

L'échantillon final comprend 35 participants : 15 habitants, 10 leaders communautaires, 5 membres d'associations locales et 5 agents de l'OIPR. Leur répartition dans les trois villages étudiés illustre l'approche raisonnée :

- **Gbétondié** : 12 personnes : 6 habitants (agriculteurs et éleveurs), 3 leaders (chef de terre, représentant des femmes, leader de jeunesse), 2 associatifs (comité villageois), 1 agent OIPR (rattaché au secteur ouest) ;
- **Touhoba** : 11 personnes : 5 habitants (dont 2 chasseurs traditionnels), 3 leaders communautaires (chef coutumier, chef des chasseurs, représentant religieux), 2 membres d'association locale, 1 agent OIPR (rattaché au secteur ouest) ;
- **Kokialo** (12 personnes : 4 habitants (agriculteurs, collecteurs de produits forestiers), 4 leaders (chef du village, présidente des femmes, notable, leader des jeunes), 1 **membre d'association locale** (coopérative), 3 agents OIPR (poste de surveillance le plus proche).

Le processus s'est déroulé en trois phases : pré-identification des acteurs clés, sélection progressive sur le terrain grâce à des entretiens exploratoires et recommandations locales, puis ajustement jusqu'à la saturation des données. Cet échantillon permet de croiser des perspectives parfois opposées et d'analyser finement les rapports de pouvoir, les négociations et les résistances au sein de cette interface socio-environnementale.

4. Collecte des données

La collecte de données s'est déroulée entre juin et juillet 2025 et a mobilisé plusieurs techniques complémentaires, conformément à la logique de triangulation méthodologique propre aux recherches qualitatives.

- **Entretiens semi-directifs** : ils ont été menés avec l'ensemble des participants. D'une durée comprise entre 50 minutes et 75 minutes, ils ont permis de recueillir des récits ancrés dans les expériences quotidiennes, portant sur les représentations du parc, les perceptions des contraintes liées à sa gestion, et les mécanismes d'adaptation développés.

- **Observations de terrain** : en assistant à des réunions communautaires et à des sessions de sensibilisation organisées par l'OIPR, l'enquêteur a pu saisir les dynamiques collectives, les interactions sociales et les éventuels conflits ou formes de coopération sur le terrain.
- **Analyse documentaire** : l'examen des rapports institutionnels (notamment ceux de l'OIPR), des études antérieures et de la littérature a permis d'inscrire les discours recueillis dans un cadre plus large, historique et politique, de la gouvernance environnementale en Côte d'Ivoire.

5. Analyse des données

Les données recueillies ont été soumises à une analyse thématique selon la méthode de Braun et Clarke (2006). Après transcription intégrale des entretiens, un **codage thématique inductif et interprétatif** a été réalisé, permettant d'identifier et de structurer quatre thèmes transversaux.

- **Les perceptions locales des contraintes** liées à l'accès et à l'usage des ressources naturelles ;
- les **représentations sociales** du parc (entre bien commun et instrument de dépossession) ;
- les **impacts socio-économiques** de la politique de conservation sur les modes de vie locaux ;
- les **stratégies d'adaptation** développées par les populations (contournement, négociation, hybridation des normes).

L'analyse a été enrichie par les données issues de l'observation et des documents analysés, assurant une triangulation des sources et une meilleure validité des résultats. Cette approche permet de restituer les logiques d'action et les rationalités locales qui échappent souvent aux cadres analytiques purement technocratiques.

6. Limites méthodologiques

Cette étude qualitative repose sur des choix méthodologiques qui en délimitent la portée analytique. La focalisation sur un nombre restreint de villages riverains du PNMS et sur un échantillon limité vise une compréhension approfondie et contextualisée des dynamiques locales, sans prétention à la généralisation statistique. L'analyse s'appuie par ailleurs sur des matériaux discursifs et une observation de terrain impliquant une médiation interprétative du chercheur. Cette posture, assumée de manière réflexive, constitue une composante du processus analytique plutôt qu'un biais, et permet néanmoins de dégager des enseignements analytiques transférables, notamment sur les tensions entre conservation, justice sociale et participation locale.

Résultats

1. Contraintes socio-économiques perçues par les riverains

L'analyse des données recueillies auprès des populations riveraines du PNMS met en évidence un ensemble de contraintes socio-économiques perçues comme conséquences directes de la politique de conservation

actuelle. Dans les discours recueillis, la création du parc est généralement associée à une restriction sévère des pratiques traditionnelles de subsistance : comme la chasse, la cueillette, l'exploitation du bois, la pêche ou l'agriculture qui constituaient historiquement les principales sources d'alimentation, de revenus et d'énergie domestique.

Pour les habitants, ces interdictions sont perçues comme une **reconfiguration contraignante des conditions de subsistance**, dans laquelle les impératifs de conservation prennent le pas sur les besoins quotidiens des communautés locales. Les discours recueillis expriment un **sentiment d'appauvrissement progressif** et de **réduction de l'autonomie économique** des ménages. Par ailleurs, la gestion actuelle du PNMS est fréquemment interprétée comme un **facteur limitant les dynamiques locales de développement**, en restreignant les marges de manœuvre économiques et sociales des populations riveraines.

Un agriculteur du village de Touoba confie :

Avant la création du parc, la vie était un peu plus simple pour nous. On pouvait aller librement en brousse pour chasser le gibier, cueillir du miel ou ramasser du bois, soit pour vendre, soit pour préparer. C'était notre manière de survivre, et ça aidait beaucoup à nourrir la famille, surtout pendant les saisons difficiles. Mais depuis que le parc a été créé, tout cela est devenu interdit. On ne peut plus entrer librement, même pour chercher un peu de bois mort. Si on nous attrape, on risque des amendes ou même la prison. Franchement, ça devient de plus en plus difficile de subvenir aux besoins de la maison, parce qu'on a perdu une bonne partie de nos anciennes sources de revenus.

(Entretien, ancien chasseur reconverti en maraîcher, 67 ans, Agriculteur, Touoba, juillet 2025)

De nombreux riverains affirment ne pas être écoutés par les autorités du parc. Ils dénoncent un manque de dialogue et de concertation. Leurs besoins, leurs savoirs locaux et leurs priorités sont souvent ignorés dans les décisions. Cela crée un profond sentiment de mise à l'écart. Malgré la présence du parc, ils ne voient aucune amélioration dans leur quotidien. Les retombées économiques promises, comme l'emploi ou le développement local, restent absentes ou très limitées. Ils ont l'impression que seuls les acteurs extérieurs, comme les ONG ou les gestionnaires, bénéficient réellement du parc. Cette situation alimente une frustration croissante. Certains vont jusqu'à remettre en question la légitimité du projet de conservation, perçu comme imposé sans leur consentement.

Une maraîchère explique :

Le parc nous impose des règles, mais nous ne voyons pas ce qu'on gagne en retour. On se sent exclus des décisions qui concernent notre terre. On ne peut plus chasser ni cultiver comme avant, et même pour couper du bois, il faut des autorisations qu'on n'obtient jamais. Pendant ce temps, on voit des gens de l'extérieur venir, circuler librement, parfois avec des aides ou des projets. Nous, on ne reçoit rien. On vit ici depuis toujours, mais on a l'impression que notre avis ne compte pas. On nous parle de protection de la nature, mais on nous empêche de vivre dignement. Ce n'est pas juste. Le parc

est sur notre territoire, mais on n'a aucun pouvoir sur ce qui s'y passe. » (Entretien, maraîchère 34 ans, Gbétondié, juillet 2025)

Un autre enquêté va plus loin :

Depuis que le parc a été créé, notre vie est devenue plus difficile. On nous interdit d'aller chercher du bois ou de poser des pièges, alors que c'est ce qui nous permettait de survivre. On respecte la nature, mais on ne peut pas vivre sans elle. Le problème, c'est qu'on ne nous demande jamais notre avis. Toutes les décisions sont prises sans nous. On découvre les règles une fois qu'elles sont déjà appliquées. C'est comme si notre présence ne comptait pas. Pourtant, c'est notre terre, ce sont nos traditions. On veut juste être consultés, écoutés, et qu'il y ait un vrai partage des bénéfices du parc. (Entretien, chasseur 32 ans, Kokialo, juillet 2025).

Ces propos traduisent une désarticulation entre les logiques locales d'usage de la nature et les règles imposées par la gestion centralisée du parc. L'absence d'alternatives économiques adaptées accentue la précarité. Pour de nombreux enquêtés, la conservation est vécue non comme un projet collectif de durabilité, mais comme une contrainte imposée « d'en haut », sans réelle prise en compte des réalités sociales et économiques locales.

Le Tableau 1 ci-dessous illustre les principales contraintes perçues par les populations riveraines : la restriction d'accès aux ressources naturelles (85 %) apparaît comme la plus déterminante, suivie de l'exclusion des processus décisionnels (70 %) et de l'insuffisance des projets alternatifs (65 %). Ces chiffres révèlent un sentiment partagé de marginalisation et un déficit de reconnaissance sociale au sein du dispositif de gouvernance du parc.

Tableau 1 : Principales contraintes perçues par les populations riveraines

Contraintes	Fréquence d'évocation	Exemples spécifiques
Restriction d'accès aux ressources	Très souvent	Interdiction de chasse et cueillette
Exclusion des processus décisionnels	Souvent	Absence de consultation réelle
Insuffisance des projets alternatifs	Moyennement	Projets économiques peu adaptés
Pressions économiques externes	Parfois	Hausse du coût de la vie

Source : NIANZOU Ulrich, AFFESSI Simon juillet 2025

2. Convergence entre la gestion du PNMS avec le développement local

L'analyse met en évidence un **décalage important** entre les objectifs de conservation défendus par les gestionnaires du PNMS et les **attentes concrètes des populations riveraines** en matière de développement local. D'un côté, les **agents de l'OIPR** insistent sur l'importance de préserver les écosystèmes, de **protéger la biodiversité** et de **se conformer aux normes internationales** en matière de conservation. Ces priorités répondent à des engagements environnementaux globaux, parfois dictés par des partenaires techniques ou financiers.

Pour répondre aux besoins des populations, l'OIPR a toutefois mis en place certaines initiatives, bien que limitées. Parmi celles-ci :

- La **création de projets pilotes de micro-entreprises** (élevage de volailles, de caprins, de porcins ; l'apiculture) dans les villages riverains, permettant aux habitants de générer des revenus alternatifs à la chasse et à la cueillette.
- L'**organisation de sessions de sensibilisation et d'information** sur la conservation, afin d'expliquer l'importance de la protection de la biodiversité et de promouvoir des pratiques agricoles et forestières durables.
- La **distribution d'équipements agricoles et de semences améliorées** pour soutenir la production locale et réduire la pression sur les ressources naturelles du parc.
- L'**implication ponctuelle des représentants communautaires** dans certaines réunions consultatives, même si ces instances restent largement contrôlées par l'administration du parc.

Ces actions montrent que l'OIPR tente de concilier conservation et développement local, mais elles restent souvent perçues par les populations comme insuffisantes ou peu adaptées à leurs besoins réels, renforçant ainsi le sentiment de marginalisation dans la gouvernance du PNMS.

Dans ce contexte, un agent de l'OIPR dit ceci :

Protéger cet espace, c'est une responsabilité que nous avons envers le pays et envers les générations futures. Ce parc n'est pas seulement une réserve de biodiversité, c'est un patrimoine naturel irremplaçable. Le développement local est important, mais il ne peut pas se faire au détriment de l'environnement. Si on ne met pas de limites claires, on court à la perte des espèces, à la dégradation des sols, et à l'épuisement des ressources. Notre rôle, c'est de veiller à ce que tout projet s'inscrive dans une logique durable, compatible avec les objectifs de conservation. La nature ne peut pas toujours s'adapter à l'homme ; parfois, c'est à nous de nous adapter à elle. (Entretien, agent OIPR, juillet 2025)

Mais, de leur côté, les communautés locales expriment des attentes fortes en matière d'amélioration des conditions de vie, notamment en

termes d'accès aux ressources, d'emplois et de projets de développement adaptés. Les bénéfices directs de la conservation demeurent toutefois difficiles à percevoir, en particulier dans un contexte marqué par des restrictions strictes d'accès aux ressources du parc.

Dans son discours, l'OIPR met en avant plusieurs actions d'accompagnement des populations riveraines, telles que des activités de sensibilisation environnementale, l'appui à des initiatives génératrices de revenus et la réalisation ponctuelle d'infrastructures communautaires. Néanmoins, les données issues des entretiens indiquent que ces interventions sont perçues comme peu visibles et inégalement réparties entre les villages concernés.

Une femme maraîchère rencontrée à Touhoba illustre ce ressenti :

« On nous parle souvent de projets de développement liés au parc, mais dans les faits, ça ne profite qu'à quelques-uns. Il n'y a pas de transparence sur la sélection des bénéficiaires ni sur les budgets, et le reste du village ne voit rien venir. » (Entretien, femme maraîchère, Touhoba, juin 2025)

Ce témoignage met en lumière un décalage entre les actions annoncées par les gestionnaires du parc et les retombées perçues par les populations locales. Plus qu'un rejet de la conservation, ces discours traduisent une attente de bénéfices plus visibles et plus équitables, condition jugée nécessaire par les habitants pour une meilleure adhésion aux objectifs de protection du PNMS.

Tableau 2 : Perceptions croisées sur la gestion du PNMS et développement local

Groupes interrogés	Priorités déclarées	Perception des effets sur le développement local
Gestionnaires du parc (OIPR)	Conservation prioritaire des écosystèmes, application des normes nationales et internationale	Contribution jugée nécessaire à long terme, mais reconnue comme difficile à articuler avec les besoins socio-économiques immédiats des populations riveraines
Population riverains	Amélioration des conditions de vie, accès encadré aux ressources, projets de développement visibles et équitables	Retombées perçues comme limitées et inégalement réparties, générant des frustrations liées à l'absence de bénéfices concrets et immédiats
ONG locales	Médiation entre acteurs, promotion de projets participatifs et de moyens de subsistance alternatifs	Effets globalement positifs lorsqu'elles interviennent, mais insuffisants pour compenser durablement les contraintes liées à la conservation

Source : NIANZOU Ulrich, AFFESSI Simon juillet 2025

Ce tableau illustre les divergences de priorités et de perceptions entre les différents acteurs impliqués dans la gestion du PNMS. Les **gestionnaires du parc** mettent en avant une approche de conservation stricte, qu'ils jugent essentielle, mais reconnaissent sa difficile compatibilité avec les réalités locales. Les **populations riveraines**, elles, privilégient l'accès aux ressources et des projets concrets, mais perçoivent peu d'effets positifs sur leur développement, ce qui alimente leur

frustration. Les **ONG locales** jouent un rôle d'intermédiaire, en promouvant des approches participatives, qu'elles estiment utiles, mais encore insuffisamment développées. Ces divergences alimentent une tension structurelle qui, si elle n'est pas prise en compte, risque d'affaiblir la gouvernance du parc et compromettre les objectifs de développement durable.

3. Perceptions des acteurs et tensions autour de la gouvernance du PNMS

Les résultats révèlent un déficit de dialogue entre les acteurs. Si la rhétorique participative est omniprésente dans les discours institutionnels, elle peine à se traduire dans les pratiques quotidiennes. Les populations locales se disent exclues des espaces de décision, tandis que les gestionnaires justifient ces restrictions par la nécessité de « discipline écologique ». Cette approche directive entre en contradiction avec les principes de gestion inclusive pourtant préconisés dans les standards actuels de protection de la nature.

Les ONG locales jouent souvent un rôle d'intermédiaire, mais leurs moyens limités et leur dépendance aux bailleurs internationaux réduisent leur capacité d'action autonome. Ce contexte entretient une participation sous contrôle, où les décisions stratégiques demeurent centralisées, et où la concertation se limite fréquemment à de simples réunions d'information.

Ces constats mettent en évidence une gouvernance à double vitesse : d'un côté, un modèle de conservation conforme aux standards internationaux, et de l'autre, une participation locale réduite à une dimension symbolique. Cette asymétrie structurelle constitue un frein majeur à la durabilité du modèle actuel du PNMS.

Tableau 3 : Perceptions croisées et tensions autour de la gouvernance du PNMS

Acteurs concernés	Position et perception de la gouvernance	Pratiques observées/Réalités du terrain	Effets et tensions générées
Gestionnaires du parc (OIPR)	Met l'accent sur la conservation stricte et la « discipline écologique ». Estime que les restrictions sont nécessaires pour protéger la biodiversité.	Gouvernance centralisée ; décisions prises au niveau institutionnel ; faible implication des communautés locales dans la planification.	Création d'un fossé entre logiques institutionnelles et réalités locales ; tensions sociales croissantes avec les riverains.
Populations riveraines	Se perçoivent comme exclues des processus décisionnels ; estiment que la	Faible consultation réelle ; information descendante ;	Sentiment d'injustice et de marginalisation ; rejet ou désintérêt vis-à-vis des

Acteurs concernés	Position et perception de la gouvernance	Pratiques observées/Réalités du terrain	Effets et tensions générées
	participation est symbolique et les bénéfices inexistants.	méfiance envers les autorités du parc.	actions de conservation.
ONG locales	Se positionnent comme médiatrices entre gestionnaires et communautés ; défendent une approche participative plus inclusive.	Manque de moyens financiers et techniques ; dépendance vis-à-vis des bailleurs ; influence limitée sur les décisions majeures.	Difficulté à jouer pleinement leur rôle d'intermédiaire ; crédibilité parfois fragilisée auprès des populations.
Ensemble des acteurs	Reconnaissent la nécessité de concilier conservation et développement, mais peinent à établir un consensus opérationnel.	Processus participatif limité à des consultations formelles ; absence d'un cadre de dialogue durable et équilibré.	Gouvernance à double vitesse : participation sous contrôle et asymétrie décisionnelle persistante.

Source : NIANZOU Ulrich, AFFESSI Simon juillet 2025

Le tableau ci-dessus met en évidence une asymétrie structurelle dans la gouvernance du PNMS, marquée par un déséquilibre entre les discours participatifs et les pratiques effectives de gestion. D'un côté, les gestionnaires institutionnels privilégient une approche hiérarchique fondée sur la conservation stricte, considérée comme garante de la durabilité écologique. De l'autre, les populations locales se sentent exclues des processus décisionnels, leur participation se limitant souvent à une présence formelle ou consultative sans véritable pouvoir d'influence.

Les ONG locales, censées jouer un rôle de médiation, se retrouvent dans une position intermédiaire fragile, en raison de leur dépendance aux financements extérieurs et de leur faible marge d'autonomie dans les négociations locales. Cette situation alimente une participation sous contrôle, où la concertation devient un outil de légitimation institutionnelle plutôt qu'un espace de codécision.

L'ensemble de ces dynamiques révèle l'existence d'une gouvernance duale. D'une part, un modèle institutionnel formellement aligné sur les standards internationaux de conservation tels que la gouvernance partagée promue par l'UICN ou les objectifs d'équité du Cadre mondial pour la biodiversité. D'autre part, une réalité locale marquée par la marginalisation effective des acteurs communautaires. Ce décalage entre principes et pratiques compromet la durabilité sociale du dispositif et alimente un sentiment de défiance vis-à-vis des autorités du parc. La participation, bien qu'affichée comme un pilier du modèle de gestion, apparaît ainsi instrumentalisée. Elle traduit moins une inclusion réelle qu'une tentative de contrôle des populations locales sous couvert de concertation.

Discussion

Ce premier point met en lumière les tensions entre les objectifs de conservation et les besoins socio-économiques des populations riveraines du PNMS.

1. Entre impératifs écologiques et réalités socio-économiques locales

Les résultats mettent en évidence un paradoxe largement documenté dans la littérature sur la protection et la conservation de l'environnement : si la conservation de la biodiversité est devenue indispensable face à la dégradation accélérée des écosystèmes, sa mise en œuvre est souvent en tension avec les impératifs socio-économiques des populations locales, en particulier dans les aires protégées africaines (Adams et al., 2004 ; Brockington, 2002 ; IPBES, 2019 ; Kouakou et al., 2021). Les approches protectionnistes, historiquement dominantes, ont privilégié la préservation écologique au détriment des usages locaux, contribuant à des dynamiques d'exclusion sociale (Neumann, 1998 ; Dowie, 2009).

Dans le cas du PNMS, cette tension se traduit par des restrictions d'accès aux ressources naturelles essentielles (chasse, cueillette, bois de chauffe et pâturage) perçues par les populations riveraines comme une forme de dépossession. Bien que ces mesures soient justifiées par des impératifs écologiques et l'alignement sur les normes internationales de conservation (UICN, 2016), elles génèrent des tensions sociales et un sentiment d'injustice environnementale, fréquemment observés dans les contextes de conservation dite « forteresse ».

Historiquement dépendantes de ces ressources pour leur subsistance, les communautés locales vivent ainsi la conservation comme une contrainte imposée « d'en haut », révélant un désajustement persistant entre les logiques institutionnelles et les réalités socio-économiques locales (West & Brockington, 2006 ; Fairhead & Leach, 2012). Comme dans d'autres aires protégées ivoiriennes (Traoré & Diallo, 2023), ces restrictions alimentent des dynamiques de marginalisation et fragilisent l'adhésion locale aux objectifs de conservation.

Ce paradoxe interroge la capacité réelle du modèle de gouvernance mixte à concilier conservation et développement local. Si les approches contemporaines promeuvent en théorie la participation des populations et le partage des bénéfices (Berkes, 2009 ; Ostrom, 2010), la primauté accordée aux objectifs écologiques tend, en pratique, à reléguer les dimensions sociales au second plan. Le défi demeure donc celui d'une reformulation des politiques de conservation intégrant durablement justice sociale et durabilité écologique.

2. Perceptions sociales et légitimité des politiques environnementales

Le sentiment d'exclusion et d'impuissance exprimé par les populations riveraines fragilise la légitimité des institutions de gestion du PNMS. Les entretiens révèlent une perception largement partagée selon laquelle les

décisions relatives au parc sont prises sans consultation réelle, dans une logique descendante. Les mécanismes de concertation existants sont souvent jugés symboliques, voire manipulateurs, renforçant ainsi l'idée d'une participation sous contrôle.

L'ensemble de ces dynamiques révèle l'existence d'une gouvernance duale. D'une part, un modèle institutionnel formellement aligné sur les standards internationaux de conservation, tels que la « Liste verte » de l'UICN ou les objectifs d'équité du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal. D'autre part, une réalité locale marquée par la marginalisation des acteurs communautaires. Ce décalage compromet la durabilité sociale du dispositif et alimente un sentiment de défiance vis-à-vis des autorités du parc.

Dans ce contexte, la légitimité institutionnelle ne peut être assurée que si les acteurs locaux perçoivent un retour concret de leur implication. Or, la faible efficacité des projets dits « alternatifs » (apiculture, élevage, agriculture durable) souvent marquée par un manque de suivi technique, des débouchés commerciaux limités et une distribution inégale des revenus accentue le fossé entre les attentes des communautés et les promesses institutionnelles. Les riverains dénoncent une captation des ressources par certains acteurs externes, notamment des ONG partenaires.

Ce constat rejoint les analyses de Koné et al. (2022), pour qui la transparence et la coresponsabilité sont des conditions fondamentales de la durabilité participative. Cette analyse est corroborée par les travaux de Borrini-Feyerabend et al. (2014) sur la gouvernance des aires protégées, soulignant que sans une redistribution réelle du pouvoir, la participation reste un simple « cosmétique institutionnel ». En l'absence de ces garanties, la politique de conservation devient une source de désenchantement collectif et alimente une forme de résistance passive (non-collaboration, braconnage opportuniste). La question de la légitimité apparaît ainsi comme un enjeu central de la gouvernance du PNMS, non seulement dans sa dimension juridique, mais surtout dans sa dimension symbolique et relationnelle.

3. Stratégies d'adaptation : entre résistance et innovation

Face aux contraintes imposées par la gestion conservatrice, les populations locales ne se limitent pas à une posture de victimes. Elles développent des formes d'adaptation et d'inventivité sociale pour contourner ou négocier les règles du système. Les observations montrent une diversité de stratégies : certains adoptent des attitudes de résistance ouverte (braconnage, feux de brousse, opposition aux agents de l'OIPR), tandis que d'autres s'inscrivent dans des dynamiques collaboratives à travers des projets communautaires ou des partenariats encadrés.

Ces réponses différenciées traduisent une recomposition des rapports de pouvoir locaux, où les communautés cherchent à retrouver une marge d'autonomie dans un dispositif jugé coercitif. Comme l'ont montré Fofana et al. (2024), les acteurs locaux disposent d'une capacité d'innovation insoupçonnée lorsqu'ils se sentent reconnus et associés aux processus décisionnels. Leur savoir écologique traditionnel, leur connaissance du territoire et leur sens de la solidarité communautaire représentent des ressources sociales clés pour repenser la gouvernance du parc.

Ces stratégies montrent que la résistance n'est pas nécessairement un rejet, mais parfois une forme d'expression politique face à une gouvernance asymétrique. En ce sens, les comportements dits « déviants » peuvent être interprétés comme des formes de participation différée ou contestataire, exprimant la volonté des populations d'être entendues et de peser sur les choix qui les concernent.

4. Perspectives pour une co-gestion plus intégrée

La résolution des tensions entre impératifs écologiques et besoins sociaux au PNMS exige de transformer la co-gestion d'un simple cadre administratif en un processus de négociation actif. Pilotée par l'OIPR en lien avec les Comités de Gestion Locale (CGL) et les chefs de villages, cette approche vise à intégrer les populations riveraines comme de véritables partenaires de décision.

Pour ce faire, trois leviers sont essentiels :

- L'institutionnalisation du dialogue : Créer des instances de co-décision pour la gestion des zones tampons.
- La médiation de proximité : Prévenir les conflits fonciers et homme-faune par des cellules de veille villageoises.
- Le partage des bénéfices : Garantir des retombées directes via l'emploi local, l'écotourisme et le financement d'infrastructures sociales (écoles, accès à l'eau).

Cette stratégie s'aligne sur la SNAP (2021), remplaçant la justice environnementale et la confiance mutuelle au cœur de la conservation. En valorisant les initiatives locales et en décentralisant les décisions, la protection de la biodiversité ne s'oppose plus au développement, mais devient le pilier d'un projet collectif de territoire durable.

Tableau 4 : Recommandations pour une meilleure articulation conservation-développement

Enjeux identifiés	Recommandations opérationnelles	Acteurs cibles
Sentiment d'exclusion locale	Passer d'une consultation formelle à une co-décision en intégrant les chefs de terre et représentants de jeunes aux calendriers de patrouilles et de zonage.	OIPR, Comités de Gestion Locale (CGL)
Insuffisance des projets	Financer des Activités Génératrices de Revenus (AGR) durables (apiculture, élevage hors-sol) et prioriser le recrutement local pour les travaux de maintenance du parc.	Bailleurs de fonds, ONG, OIPR
Conflits d'usage	Créer des plateformes de médiation villageoises pour gérer les dégâts de culture par la faune et clarifier les limites foncières par un marquage participatif.	Autorités préfectorales, Chefs de villages, OIPR

Source : NIANZOU Ulrich, AFFESSI Simon juillet 2025

Ce tableau résume clairement les principaux enjeux rencontrés et les recommandations associées pour y répondre. Le **sentiment d'exclusion locale** appelle à la création d'**instances participatives véritables** afin d'impliquer pleinement les communautés dans la gestion. L'**insuffisance des projets** souligne la nécessité de **développer des initiatives économiques mieux adaptées** aux besoins locaux. Enfin, la présence de **conflits d'usage** justifie la mise en place de **mécanismes de médiation et de suivi** pour prévenir et gérer les tensions.

Conclusion

L'étude sur la gouvernance du PNMS met en lumière la complexité des rapports entre la conservation environnementale et les dynamiques de développement local. Si la création du parc s'appuie sur un cadre légal (décrets de création), son acceptabilité sociale par les populations riveraines demeure un défi de légitimité. Les restrictions d'accès et le manque de consultation nourrissent une perception de la conservation comme une contrainte pesant sur les moyens de subsistance traditionnels.

Toutefois, les données recueillies montrent que les communautés ne sont pas passives. Elles déploient des stratégies d'adaptation et d'innovation pour négocier ou transformer ces contraintes. Comme le souligne la littérature sur les aires protégées ivoiriennes (notamment les travaux inspirant la SNAP 2021), une gestion purement descendante affaiblit l'adhésion des acteurs locaux.

La portée de cette recherche réside dans la valorisation de ces dynamiques locales souvent ignorées. L'avenir du PNMS dépendra de la transition vers une conservation partagée. Il s'agit de substituer à la « participation sous contrôle » une gouvernance fondée sur le dialogue et la co-gestion, où la protection de la nature s'articule légitimement avec les aspirations socio-économiques des populations.

Références bibliographiques

- BRAUN Virginia et CLARKE Victoria, (2006), « Using thematic analysis in psychology », *Qualitative Research in Psychology*, 3(2), pp. 77-101.
- DENZIN Norman Kent et LINCOLN Yvonna Sessions, (2018), *The SAGE Handbook of Qualitative Research*, Thousand Oaks, SAGE Publications.
- DIALLO Aboulaye, TRAORE Seydou et KOUAME Michel, (2022), « Gouvernance des aires protégées et développement local en Afrique de l'Ouest », *Revue Africaine de Gestion Environnementale*, 15(1), pp. 45-62.
- FOFANA Ismaël, KONE Yacouba et TRAORE Bouaké, (2024), « Stratégies communautaires face aux conflits d'usage dans les parcs nationaux ivoiriens », *Journal Ivoirien des Sciences Sociales*, 20(2), pp. 78-94.
- KONE Yacouba et al., (2022), « Transparence et coresponsabilité dans la gouvernance des aires protégées en Côte d'Ivoire », *Revue Ivoirienne de Gouvernance et Développement*, 14(1), pp. 12-28.

- KOUAKOU Aristide, SORO Marius et N'GUESSAN Laurent, (2021), « Aires protégées et développement local : une analyse critique en Côte d'Ivoire », *Cahiers de Développement Durable*, 9(3), pp. 33-49.
- KOUAME Michel et TRAORE Seydou, (2021), *Politiques de conservation et tensions socio-économiques en Côte d'Ivoire*, Abidjan, Presses Universitaires de Côte d'Ivoire.
- OFFICE IVOIRIEN DES PARCS ET RÉSERVES (OIPR), (2023), *Rapport annuel de gestion du Parc National du Mont Sangbé*, Abidjan, OIPR.
- STRATÉGIE NATIONALE DES AIRES PROTÉGÉES (SNAP), (2021), *Vers une gouvernance inclusive des aires protégées en Côte d'Ivoire*, Abidjan, Ministère de l'Environnement.
- TRAORE Seydou et DIALLO Aboulaye, (2023), « Gouvernance environnementale et inclusion sociale : enjeux et perspectives », *Revue Ivoirienne des Sciences Sociales*, 12(1), pp. 55-70.